

Réflexions accessoires liées à l'Armée 95... : Du changement dans les planifications d'avancement

Autor(en): **Herren, Jean-Jacques**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **140 (1995)**

Heft 10

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-345574>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Réflexions accessoires liées à l'Armée 95...

Du changement dans les planifications d'avancement

Par le lieutenant colonel Jean-Jaques Herren

Le remodelage de nos Grandes Unités a des conséquences inattendues pour l'avancement dans certaines fonctions. En effet, les chefs de service dans les états-majors – cela concerne toutes les spécialités, du bataillon jusqu'au corps d'armée – vont devenir quelque peu itinérants...

Expliquons-nous! Au bataillon, les aides de commandement sont capitaines. Pour devenir majors, il leur faut une place dans un régiment. Or, par exemple, il n'y a plus de régiments dans les brigades blindées et, avec la disparition des brigades frontière, plus de régiments de landwehr. Ainsi donc, il faudra que ces officiers trouvent un «job», de préférence dans la division de campagne 2 (s'ils sont Romands), à la Felddivision 3 (s'ils sont Alémaniques) ou à la division territoriale 1. Ils devront donc changer de grande unité et se retrouver... en concurrence avec des candidats incorporés dans ces Grandes Unités.

De même, les aides de commandement des régiments qui sont majors, s'ils souhaitent faire de l'avancement, devront trouver une place de chef de servi-

ce (lieutenant-colonel) dans un état-major de Grande Unité. En revanche, s'ils se trouvent dans un régiment de la division territoriale (il y en a beaucoup avec les régiments territoriaux), cela n'ira pas tout seul. A la division territoriale, en effet, les chefs de service sont tous colonels! Ces majors devront donc se mettre sur les rangs pour la division de campagne 2 ou la Felddivision 3, et se retrouveront en concurrence avec les officiers aspirant à l'avancement et qui appartiennent, eux déjà, à l'une ou l'autre de ces deux divisions.

Une solution?

Il y en a sûrement plusieurs, car l'armée réagit toujours quand surviennent des effets inattendus. Contentons-nous d'en esquisser une. Pour tous ces officiers, il s'agirait d'établir une véritable planification globale à l'échelon du corps d'armée. Elle devrait tenir mieux compte que dans le passé des cas particuliers, du ou des domiciles (aujourd'hui, il est fréquent d'habiter Lausanne le week-end et Zurich la semaine!), ainsi que des expériences militaires. Tel ad-

judant d'un bataillon de chars a déjà été incorporé comme lieutenant dans l'infanterie, tel officier de renseignement d'un bataillon de génie a commencé sa carrière dans l'artillerie...

Le corps d'armée devra parfois arbitrer entre le candidat «interne» et celui qui «vient d'ailleurs», cette procédure n'évitera pas – peut-on vraiment l'éviter? – aux officiers spécialistes de faire le tour des Grandes Unités, mais elle pourrait permettre à chacun de trouver de réelles satisfactions dans une nouvelle incorporation.

Ce qui est sûr? A l'avenir, ces spécialistes auront accumulé, au fil de leurs incorporations successives, des expériences plus vastes que précédemment et il ne sera pas rare qu'ils commencent dans l'infanterie, poursuivent dans un régiment d'artillerie, pour se retrouver finalement à l'état-major d'une division. Cela augmentera la flexibilité, élargira le cercle de connaissances (armes, collègues, traditions, troupes subordonnées et secteurs). Dans ce domaine, Armée 95 apporte aussi des changements. Avec la nouvelle

doctrine, n'oublions pas que nos Grandes Unités peuvent être appelées à être engagées dans un secteur tout différent de celui qu'elles ont connu jusqu'à maintenant.

Un problème qui ne touche qu'une minorité?

Dans chaque bataillon ou groupe, il y a une bonne douzaine de fonctions qui conduisent à de telles carrières, ce qui représente en gros le 20% des officiers incorporés, plus les «jeunes» lieutenants qui doivent être évalués pour assurer la relève. Il y a ceux de l'état-major et ceux de la compagnie d'état-major ou de service, parmi lesquels quelques-uns pourront accéder à une fonction à l'un ou l'autre des échelons supérieurs. Cette pépinière d'officiers spécialistes assurera ensuite la relève des états-majors de régiment, puis de brigade ou de division.

Et à la division territoriale?

A la division territoriale, les chefs de service sont tous colonels, comme ceux de l'état-major du corps d'armée. Certains y passent avant de rejoindre le corps, d'autres n'y ont jamais servi et ont été directement incorporés à l'échelon le plus haut. Leur rôle, lequel est-il? Ils sont chargés de rédiger les ordres qui régleront l'ensemble des problèmes spécifiques pour la totalité

Les états-majors et les spécialistes en bref!

Au bataillon/groupe	Au régiment	Grands Unités
Cdt	Cdt	Cdt/Cdt rempl
Cdt rempl	Cdt rempl	Chef EM/Sous-chefs EM
—	Chef op ou eng (parfois)	Of EMG (7 à 9)
Adjudant	Adjudant	Adjudants (2)
Of rens	Of rens (1 à 2)	Of rens dir (+ env 3 à 4 of rens)
Of subAC	Of prot AC	Chef SPAC
QM	QM	Chef S Com
Médecin	Médecin	Médecin
Of auto (pas toujours)	Of auto	Chef circ + trsp
Of app feu (pas toujours)	Of app feu	Chef art + Of trm art
Of trm (pas toujours)	Of trm (1 à 2)	Chef S trm + Of trm
Of rép (pas toujours)	Of rép	Chef S mat
—	Of vét (rgt inf mont)	Of vét (div mont, div/br ter)
—	aumôniers (2)	aumôniers (2)
—	Of SIT	Chef SIT
—	Of génie (pas toujours)	Chef G
—	Of mun	Chef S Mun
—	Of DCA (pas toujours)	Chef DCA
	Of alarme (rgt A)	Chef aviation
		Chef TML
		Chef CGE
		Of TED
		Of ondi
		Chef fort
		Of chf (chemin de fer)
		Chef S ter
		Chef Instr
		Of alpin
		Of sports
		Of P camp
		Of séc mil
		Chef chanc

Il faut savoir en outre qu'il y a encore d'innombrables officiers qui jouent un rôle parfois effacé ou méconnu. Pensons aux officiers de liaison, ceux à disposition, aux spécialistes de la div ter qui assument des fonctions liées au traitement des réfugiés par exemple, parmi tant d'autres.

du secteur de la division territoriale, qui correspond, en temps de paix, au secteur du corps d'armée.

Les chefs de service du corps d'armée «pilotent» les spécialistes des échelons subordonnés, organisent les rapports nécessai-

res et les contrôles. Ils sont — comme partout ailleurs — les conseillers dans leurs domaines respectifs des sous-chefs d'état-major et du chef d'état-major, ainsi que du commandant de corps. Ils préavisent dans certains cas les mutations et les promotions.

Quant à ceux qui travaillent dans le domaine de la logistique, en étant caricatural, on pourrait dire qu'ils «surveillent» le travail de conception important qui se fait à la division territoriale, car les ordres d'armée y sont diffusés directement et sans commentaire. En poussant le raisonnement, on pourrait dire qu'Armée 95, qui avait comme objectif de diminuer les effectifs («moins

de graisse»), aurait pu biffer complètement les logisticiens dans les états-majors des corps d'armée!

Cependant, il faut savoir que nombreux sont ceux qui occupent, sur le plan «civil», des fonctions dirigeantes dans les arsenaux, les PAA ou les offices fédéraux. Ils font donc bénéficier leurs collègues de leur vaste expérience et assurent une liaison automati-

que avec de nombreuses instances. On ne pouvait décemment pas tout changer à la fois, réorganiser l'armée, le DMF, préparer de profondes transformations dans les fabriques de la Confédération et risquer, en plus, de démotiver l'encadrement de structures qui contribuent tout au long de l'année à l'efficacité de notre armée.

J.-J. H.

**NEVER CHANGE A
WINNING TEAM.
JOIN IT.**

SULZER

Technologie schafft Werte